

RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (REESS)

Public

- Demandeurs d'emploi (financement pôle emploi et Région...)
- Salariés : éligibles au CPF ; éligibles au PTF ; contrat de professionnalisation...
- Autofinancement
- Être titulaire d'un BAC+2 (BTS SP3S, BTS ESF, DUT Carrière sanitaires et sociales...) ou équivalent ou expérience en management d'équipe après recevabilité du dossier

Objectifs

- Obtenir un titre de manager de niveau II enregistré au RNCP, publié au JO du 18 décembre 2016
- Vous proposer différents parcours au choix :
 - en présentiel avec alternance de cours et de périodes de stage
 - en formation continue
 - en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- Suivre un parcours modulaire en choisissant vos modules
- Vous apporter les outils nécessaires pour renforcer vos compétences au travers des contenus du REESS



• FORMATION INITIALE
• FORMATION CONTINUE

NOS ATOUTS SUR LE TITRE REESS



L'IDPCES Brest est reconnu depuis 18 ans pour sa qualité d'enseignement et ses excellents taux de réussite.

- **Formation globale ou par modules**
- **Formation initiale**
- **Formation continue**
- **Formation en 1 an**
- **Un accompagnement individualisé régulier**
- **Cours permettant de développer vos connaissances & votre réflexion**
- **Stages professionnels obligatoires**
- **Suivi en entreprise**
- **Entraînements aux oraux face à des jurys professionnels**
- **Entraînements aux écrits (études de cas)**

■ **Des effectifs limités** : Les effectifs sont volontairement limités à 20 élèves. La taille du groupe facilite la transmission des connaissances, des méthodes et la participation des étudiants.

■ **Un enseignement adapté** : Les enseignants suivent de très près les évolutions des épreuves d'examen afin d'orienter le contenu pédagogique des cours de l'IDPCES BREST. Pendant les cours, ils insistent sur les aspects méthodologiques et pratiques en lien direct avec les exigences de l'examen.

■ **Un référent pédagogique** : Le référent pédagogique vous accompagnera tout au long de votre formation afin de vous écouter, de vous soutenir, de vous aider dans l'organisation de vos révisions.

■ **Une équipe pédagogique de qualité** : Nos enseignants sont des professionnels de différents secteurs d'activité (conseiller en économie sociale familiale, technicien en Économie Sociale Familiale, responsable ressources humaines, directeur d'association, responsable qualité, psychologues...). Ils sont entièrement dévoués à la réussite de leurs étudiants. Ils sont toujours prêts à vous aider à surmonter vos difficultés.

■ **Les cours** : Ils ont lieu tous les jours du lundi au vendredi entre 8h00 et 17h30. Le programme est spécialement conçu à partir du référentiel.

■ **Un environnement agréable** : L'IDPCES BREST vous accueille dans des locaux offrant un confort optimal pour les études et situé près des axes de transport (bus, train, tramway), du restaurant universitaire, de la bibliothèque universitaire.

■ **Une plateforme pédagogique sur internet** : Un accès à une documentation en lien avec la préparation aux épreuves (cours, conférences, exposés, références bibliographiques, annales...).

■ **Un soutien en ligne** : Les enseignants sont présents sur la plateforme pédagogique pour répondre aux questions des étudiants.

■ **Les relevés de notes** : Les notes sont consultables à tout moment sur la plateforme pédagogique. Un dossier scolaire vous sera transmis à la fin de votre parcours de formation.

■ **La bibliothèque universitaire** : Les étudiants de l'IDPCES BREST peuvent bénéficier des services de la bibliothèque universitaire.

■ **Le restaurant universitaire** : Une convention avec le RU vous permet de déjeuner au tarif étudiant.

■ **Les transports** : L'IDPCES BREST vous permet d'utiliser les transports en commun au tarif étudiant : bus, car, tramway...

■ **Le suivi de stage** : Le référent se déplace sur les lieux de stage pour suivre les étudiants dans la validation des compétences et des écrits.

■ **L'inscription à l'examen** : L'IDPCES BREST inscrit les étudiants à l'examen.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

500 heures sur 1 an

Le programme suit le référentiel REESS (enregistré au RNCP, publié au JO du 18 décembre 2016)

Modules	Matières enseignées
Maîtriser la gestion administrative et financière	<ul style="list-style-type: none">• Organisation du travail• Gestion comptable• Gestion financière• Droit du travail, social• Législation propre à l'ESS• Informatique
Dynamiser les ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">• Efficacité personnelle et organisation• Gérer les relations humaines• Encadrer et diriger• Gérer les ressources humaines• Gérer le partenariat
Gérer l'établissement dans le contexte socio économique	<ul style="list-style-type: none">• Approcher la globalité de l'organisation territoriale (politiques publiques, développement territorial)• Analyser le contexte de l'environnement de l'établissement (histoire de l'ESS, les champs, les spécificités)
Conduire les projets d'établissements ou de service en ESS	<ul style="list-style-type: none">• Piloter la politique globale et la stratégie (diagnostic, analyse organisationnelle, stratégie financière)• Mettre en place une démarche marketing et de gestion de projet
Contrôle continu des connaissances : études de cas / mises en situations	
Accompagnement à la synthèse "dossier sur l'étude d'un territoire"	
Accompagnement au mémoire professionnel	
Entraînements aux soutenances	

MÉTIER

Le REESS s'emploie à conduire son équipe dans le cadre d'une gouvernance démocratique.

Il assure la gestion et la direction d'association, de coopérative, de mutuelle, de fondation ou de toute structure.

Le manager de l'ESS inscrit son action dans le cadre de l'intérêt général et de l'utilité sociale.

Il met en œuvre le projet d'établissement ou tout projet d'activité, gère les moyens économiques, financiers et logistiques, et contribue à l'évolution des choix stratégiques et organisationnels.

DÉBOUCHÉS

Les structures de l'Economie Sociale et Solidaire sont les principaux employeurs du Responsable d'Etablissement de l'Economie Sociale et Solidaire. Cela va de la très petite structure (exemple association culturelle de 3 personnes) à des entités liées à une très grosse structure (Mutuelle, Fondation, Coopérative).

- des associations telle que AFIPAEIM : (plusieurs milliers de salariés)
- des mutuelles de santé
- des coopératives agricoles et des sociétés coopératives et participatives
- des fondations : OVE, Caisse d'Epargne des structures publiques ou parapubliques à objet social d'intérêt général. (Centre Communal d'Action Sociale, résidence autonomie)





De manière plus précise, il peut s'agir du champ :

- de la personne âgée (médico-social): les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), les résidences autonomie, les centres d'accueil de jour / temporaire
- du service à la personne (médico-social): les structures de services à la personne (soutien scolaire, garde d'enfants), les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- de la personne en situation de handicap (médico-social), les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM), les Maisons d'Accueil Médicalisées (MAS), les foyers de vie, les Instituts Médico-Educatifs (IME), les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), les séjours adaptés Les Entreprises Adaptées (EA) : EAG Pâtisserie
- de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), les régies de quartier, les Associations Intermédiaires (AI), les Groupements Economiques Solidaires (GES)
- de l'animation socioculturelle : les centres socio-culturels, les structures du tourisme social et solidaire, les associations culturelles, sportives, environnement (FRAPNA)
- de l'emploi et de la formation : les Maisons Familiales Rurales (MFR), de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- du médico-social : les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), les Centres Educatifs Renforcés (CER)

Les métiers visés peuvent être les suivants :

- Responsable d'Etablissement de l'Economie Sociale et Solidaire
- Directeur de centre social, de centre socioculturel
- Directeur adjoint, adjoint de direction d'établissement de l'Economie Sociale et Solidaire
- Responsable de service éducatif, cadre éducatif, chef de service de divers établissements gérés par des mouvements associatifs, coopératifs, fondations ou des secteurs publics et privés de l'Economie Sociale et Solidaire
- Responsable d'établissement social, médico-social
- Responsable de structure d'insertion par l'activité économique
- Responsable de secteur des services d'aide à domicile
- Directeur en enseignement Etablissement de l'enseignement privé associatif
- Responsable de site, Responsable Ressources Humaines,
- Chargé de mission en Economie Sociale et Solidaire
- Entrepreneur en Economie Sociale et Solidaire (Entrepreneur Social)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves	Type	Durée
Enquête de territoire	Dossier écrit (20-25 pages) Oral	1h (10mn + 50mn)
Manager un projet	Mémoire professionnel (25-30 pages)	4h
Gestion des ressources humaines	Ecrit : étude de cas	3h30
Gestion administrative et financière	Ecrit : étude de cas	3h30



2 rue Auguste Kervern - 29200 BREST
idpces-brest.com - idpcesbrest29@gmail.com

Accueil du lundi au vendredi 8h30 / 17h30 - 02 98 44 27 62
Directrice : France MERDRIGNAC - 06 63 59 76 64

FORMATION SUPÉRIEURE RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (REESS)



À retourner à :
IDPCES Brest
2 rue Auguste Kervern
29200 BREST

DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION !
Tout dossier
incomplet ne
sera pas pris
en compte.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Joindre
2 photos

Date de réception _____ RDV le _____
Avis suite à l'entretien _____
Fiche d'inscription à renvoyer au plus tard pour le _____
Remarques _____

VOTRE IDENTIFICATION

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance / / _____
Lieu de naissance _____ Département _____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Portable _____ Email _____

PÈRE* :

Nom _____ Prénom _____ Profession _____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Tél. fixe _____ Portable _____ Email _____

MÈRE* :

Nom _____ Prénom _____ Profession _____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Tél. fixe _____ Portable _____ Email _____



* Si financement par les parents

SITUATION ACTUELLE

SALARIÉ :

Type d'emploi

Nom entreprise

Adresse entreprise

DEMANDEUR D'EMPLOI :

N°identifiant Pôle Emploi

Date d'inscription

Agence Pôle Emploi

Type de rémunération : RSA / ARE / ASS

ÉTUDIANT :

Bac obtenu :

Série

Année

Etudes suivies cette année :

Etablissement concerné :

FINANCEMENT

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGÉ

INFORMATIONS SUR LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Vous êtes...	Vous pouvez bénéficier de :	Qui contacter ?	Plus d'informations
Salarié(e)	CPF de transition professionnelle	Fongecif de votre région	http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/evoluer-professionnellement/article/projet-de-transition-professionnelle https://www.fongecif-pdl.fr/cpf-de-transition.html
	PDC – Plan de développement de compétences	Votre employeur	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-formation/article/plan-de-developpement-des-competences
	Contrat de professionnalisation	Votre futur employeur et son OPCO	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/article/contrat-de-professionnalisation
	Le PRO-A ou promotion ou reconversion par l'alternance	Votre employeur	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/article/reconversion-ou-promotion-par-alternance-pro-a
Demandeur(se) d'emploi	En fonction de votre situation	Votre conseiller Pôle Emploi	https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_447549/fr/qualif-emploi-aide-individuelle + CPF si non utilisé
Autre situation	CPF	Compte d'activité	https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpapublic/ https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/evoluer-professionnellement/compte-personnel-formation

COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE CETTE FORMATION ?

Site Internet IDPCES Brest*

Autre site Internet*

Information dans un salon

Presse écrite

Anciens élèves

Portes ouvertes

Bouche-à-oreille

CIO-ONISEP

Par la famille

Autre (précisez) _____

*Si internet, quels mots clefs avez-vous tapé ? _____

Je certifie l'exactitude des informations fournies dans ce dossier.

A _____ le _____

Signature :

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Retourner le dossier de candidature à **IDPCES BREST, 2 rue Auguste Kervern 29200 BREST** accompagné de :

- dossier d'inscription signé (sans chèque)
- photocopie des diplômes/titres
- photocopie du relevé de notes du baccalauréat (si vous êtes bachelier(ère))
- photocopie des résultats des années d'études supérieures
- 1 lettre de motivation manuscrite + 1 CV mis à jour
- 6 enveloppes timbrées au tarif en vigueur
- 6 timbres postaux autocollants au tarif lettre en vigueur

2. Nous étudierons ensemble votre candidature au cours d'un entretien particulier et vous présenterons les méthodes pédagogiques élaborées par l'équipe de professeurs. Pendant cet entretien vous exposerez votre motivation. Si nous estimons indispensable de mieux définir votre niveau de connaissances, nous vous proposerons de participer à une série de tests.

3. Si votre candidature est retenue (décision annoncée à la fin de l'entretien dans la grande majorité des cas ou après étude en commission), nous vous remettons une fiche d'inscription et vous disposerez d'un délai de réflexion défini ensemble pendant lequel vous serez pré inscrit(e) (sans frais).

4. A l'issue du délai de réflexion, votre inscription est validée à réception de votre fiche accompagnée des frais administratifs et de l'acompte déposés 10 jours après la validation de l'inscription.

Toute somme perçue par l'IDPCES BREST (frais administratifs, acompte) vous sera remboursée ou retournée en cas de refus de prise en charge de la formation avant le 30 juin.

FORMATION SUPÉRIEURE RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (REESS)



À retourner signée à :
IDPCES Brest
2 rue Auguste Kervern
29200 BREST

FICHE D'INSCRIPTION

Toute inscription
tardive sera prise
en compte dans la
limite des places
disponibles.

VOTRE IDENTIFICATION

Photo	Nom	Prénom
	Date de naissance	/ /
	Adresse	
	Code postal	Ville
	Tél.	Email

Je soussigné(e) _____ m'inscris à la formation REESS

et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent contrat.
Je m'engage à régler la formation selon les modalités suivantes :

FINANCEMENT PERSONNEL

Frais d'inscription ⁽¹⁾	220 €
Frais de scolarité 1 an dont acompte 565 € ⁽²⁾ et solde en 11 mensualités de 365 € ⁽³⁾	4 580 €
Adhésion à l'association des élèves pour les deux années ⁽⁴⁾	30 €

FINANCEMENT OPCO - CONSEIL RÉGIONAL, etc.

Montant de la formation	Nous consulter
Adhésion à l'association des élèves pour les deux années ⁽⁴⁾	30 €

(1) Les frais administratifs (réglés par chèque) sont perçus 10 jours après la confirmation de l'inscription.
(2) L'acompte sur les frais de formation (réglé par chèque au plus tard 10 jours après la confirmation de l'inscription) est perçu le mois suivant l'inscription.
(3) Prélèvements automatiques les 10 de chaque mois sur 1 an à partir de septembre.
(4) À régler après validation de l'inscription par chèque à l'ordre de l'Association Étudiante

Fait à _____ le _____
Signature du candidat (ou de son représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention "Bon pour accord, lu et approuvé" :

La Direction :
Date :



CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1

La présente convention règle les rapports entre l'élève, l'organisme accueillant l'élève au cours d'un stage professionnel et l'organisme de formation.

ARTICLE 2

Pendant le déroulement de l'action de formation dans les locaux de l'organisme de formation, les élèves doivent se conformer aux consignes de sécurité de l'établissement. Le responsable de l'organisme de formation est habilité à prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de la formation.

ARTICLE 3

L'organisme de formation se réserve le droit, sans qu'il soit possible de faire recours contre lui, de reporter un ou plusieurs cours qui ne pourrai(en)t avoir lieu en raison de l'absence d'un enseignant.

ARTICLE 4

La formation sera sanctionnée par une attestation de formation précisant la nature, la durée et l'objet, les dates.

ARTICLE 5

En application de l'article 1384 du Code Civil, l'organisme accueillant l'élève couvrira les risques, en matière de responsabilité civile, courus, de son fait soit en souscrivant une police d'assurance, soit en avisant sa Compagnie des conditions nouvelles créées par l'action de formation. De même,

le responsable de l'organisme de formation couvrira les risques, en matière de responsabilité civile, courus par les élèves, du fait de leur présence dans les locaux de l'organisme de formation ou de l'organisme accueillant l'élève.

ARTICLE 6

Les stages professionnels étant effectués dans le cadre d'une formation diplômante, ceux-ci sont donc obligatoires. En conséquence, il revient à l'organisme accueillant l'élève d'acquitter l'ensemble des cotisations patronales de Sécurité sociale sur une assiette forfaitaire équivalente à 25% du SMIC soit 320 euros pour un mois (valeur de la formation professionnelle) afin de couvrir l'élève pour l'ensemble des risques de Sécurité Sociale. En cas de mois incomplet, l'assiette mensuelle est fractionnée par l'application de la règle des trentièmes.

ARTICLE 7

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, l'élève peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas d'annulation, dans les 10 jours suivant la signature du contrat et avant le commencement de la formation, l'IDPCES BREST conservera les frais de dossier et l'acompte. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, l'élève est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat par lettre recommandée

avec accusé de réception. Dans ce cas, il ne devra à l'IDPCES BREST que la valeur proportionnelle des cours (calculés après déduction du droit d'inscription) jusqu'à la date de réception de la lettre. Les motifs sérieux et légitimes à l'appui desquels l'élève peut résilier la présente convention et acceptés par l'IDPCES BREST sont limitativement énoncés ci-après :

- décès de l'élève,
- maladie grave de l'élève, avec incapacité temporaire de plus de 90 jours, ou invalidité absolue et définitive de l'élève.

Hormis les hypothèses susvisées, toute résiliation à l'initiative de l'élève ne constitue pas de dispense de paiement ni un motif de remboursement des sommes réglées. Il s'ensuit que la totalité de la somme convenue initialement devra être payée.

ARTICLE 8

Les méthodes pédagogiques sont celles de l'IDPCES BREST. Elles peuvent faire l'objet d'une concertation avec le co-contractant. Sauf disposition contraire explicitement prévue, les livres, les programmes et tous les documents réalisés ou publiés pour cette préparation, sont la propriété de l'IDPCES BREST.

ARTICLE 9

Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à _____ le _____

Signature du candidat (ou de son représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention "Bon pour accord, lu et approuvé" :

La Direction :

Date :